



Lettre d'information 2008/4

18 juin 2008

**DECLARATION DE PIERRE CARETTE
A SA SORTIE DE LA PRISON DE FOREST LE 18 JUIN 2008.**

Jeudi 5 juin 2008. Je suis réveillé à l'aube par un boucan violent et des hurlements. La porte de mon petit appartement est enfoncée et des individus cagoulés et armés se ruent dans ma chambre. Je suis menotté et aveuglé dans mon lit. On m'habille sommairement et on m'emmène. J'apprends à la prison de Forest que j'ai été arrêté pour non respect de mes conditions de libération.

J'ai été libéré en février 2003, après plus de dix-sept années d'un emprisonnement d'exception pour mon engagement dans les Cellules Communistes Combattantes. Je mène depuis lors une existence légale, je travaille, je milite en soutien aux prisonniers révolutionnaires dans le comité Solidarité/Liberté. Je n'enfreins daucune façon mes conditions de libération et rien ne peut justifier mon arrestation ni sa brutalité.

Au cours de la journée, j'apprends qu'une opération de police plus large est en cours et je comprends que mon arrestation est une manœuvre destinée à la dramatiser, à la surdimensionner. Les roquets de la presse se déchaînent: amalgames, calomnies, stupidités, tout y passe comme à l'habitude. La désinformation bat son plein.

Le parquet n'est pas en reste, il déclare que j'ai enfreint l'interdiction de rencontrer mes anciens camarades de lutte. Cette interdiction n'existe pas telle qu'elle dans mes conditions de libération. Le parquet ment.

Quand à partir de 1995 la question de nos libérations s'est posée, nous avons déclaré que nous refuserions toute condition à incidence politique, toute condition réduisant les libertés formelles conquises dans la lutte des classes: liberté d'expression, d'association, de circulation, etc.

Dans mon cas, la commission de libération a marqué son accord le 5 mars 2003 «pour que l'intéressé fréquente ses complices de manière naturelle dans le cadre de ses activités de militant.»

L'opération de police déclenchée le 5 juin s'avère rapidement suspecte. Les nombreuses perquisitions sont infructueuses, les éléments à charge sont insignifiants, les inculpations reposent sur la nouvelle et funeste législation «antiterroriste».

Mercredi 11 juin, la chambre du conseil le confirme en libérant trois des quatre inculpés. Le parquet s'acharne et se pourvoit en appel.

Mercredi 18 juin 2008. Le tribunal d'application des peines rejette les allégations du parquet et rétablit ma libération conditionnelle. J'ai été jeté en prison pendant quatorze jours, de la façon la plus brutale et arbitraire, à la seule fin de promouvoir une instruction judiciaire

bancale et de créer un climat propice à l'application de lois infâmes. Cela s'appelle une prise d'otage. Son auteur a pour nom: le parquet du service fédéral justice.

La leçon à tirer de ces événements, et d'autres comme par exemple les manœuvres contre Bahar Kimyongür et ses camarades (procès DHKP-C), c'est la tendance réactionnaire à la répression politique, sur le modèle américain, dans notre pays. Manifestation de la crise générale dans laquelle s'enfonce la société capitaliste, cette répression va aller croissant. Nous vivons désormais à l'ombre menaçante des Guantanamo, des Abou Graib, des vols secrets vers les salles de torture.

Tous ceux qui se posent la question de la justice sociale, la question des libertés conquises dans la lutte des classes, tous ceux qui comprennent à présent qu'un autre monde est nécessaire doivent refuser cette tendance réactionnaire. Ils ont pour responsabilité de réunir les forces qui la renverseront. Sur ce plan, il n'y a rien d'autre à discuter.

Liberté pour les arrêtés du 5 juin 2008 en Belgique!

Liberté pour les arrêtés du 12 février 2007 en Italie!

Et je veux ajouter:

Liberté pour Georges Ibrahim Abdallah, camarade libanais emprisonné en France depuis vingt-cinq ans pour son juste combat antisioniste et anti-impérialiste!

Vive la solidarité internationale!

Pour le communisme, Pierre Carette.